

LES AGISSEMENTS ILLÉGAUX AU SEIN DU SYNDICAT DES
POSTIERS—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné le problème soulevé par le ministre des Postes et les répercussions sur l'économie canadienne, sur les petites entreprises en particulier, qui découlent des prétendues sessions d'études sporadiques encouragées par certains représentants syndicaux des Postes, il ne s'agit évidemment pas d'études en vue de l'obtention d'un doctorat mais de livraison rapide du courrier.

M. Fairweather: Qu'est-ce que tout cela?

M. Dinsdale: En raison des recours à la violence au sein du Syndicat des postiers du Canada, à témoin les dégâts causés à la maison du secrétaire-trésorier du bureau national récemment, quelles mesures le ministre des Postes a-t-il prises pour réprimer ces actes illégaux?

● (1430)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le député a parlé de plusieurs illégalités. Je comprends sans peine le mécontentement des syndiqués qui se sont fait porter malades aujourd'hui, dans diverses régions du pays, pour protester contre la lenteur des négociations. Étant un ardent sympathisant du mouvement syndical, je n'ai qu'un conseil à leur donner. C'est de regarder un peu du côté de l'équipe de négociation, qui ne négocie pas de bonne foi, plutôt que d'entraver l'activité économique de diverses régions en quittant le travail, lésant ainsi des personnes qui n'ont rien à voir avec le conflit. Le problème est en fait interne et le syndicat doit apprendre à le résoudre.

Les dégâts causés par des actes de vandalisme à la résidence du secrétaire-trésorier du Syndicat des postiers du Canada sont tout à fait regrettables, car c'est un dirigeant syndical très sérieux, qui travaille pour le syndicat depuis sept ou huit ans. Sans prétendre connaître leurs auteurs, je puis dire que ces méfaits commencent à être classiques: en effet, cinq ou six opérations du même genre ont été menées chez des contremaîtres de la région de Montréal. Peut-être le responsable syndical qui a été visé cette fois comprend-il maintenant l'angoisse qui étreint les malheureux contremaîtres qui subissent les mêmes brutalités pour avoir simplement cherché à faire leur travail. Il s'agit là, je le répète, d'un problème syndical. Les 95 p. 100 de syndiqués qui sont d'honnêtes citoyens qui respectent la loi devront un jour ou l'autre faire acte de courage, et débarrasser leur groupe des 5 p. 100 qui n'ont pas leur place dans le véritable mouvement syndical.

Des voix: Bravo!

Questions orales

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES CONSULTATIONS AVEC LE MINISTRE QUÉBÉCOIS AU
SUJET DE LA JURIDICTION SUR LES CHANTIERS DE
CONSTRUCTION

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre du Travail.

Pour favoriser par des gestes concrets un climat social ordonné et réel au Québec, le ministre est-il en négociation avec son homologue québécois au sujet du champ de compétence sur les chantiers fédéraux au Québec, comme Mirabel, et est-il prêt à céder sa juridiction en la matière, et dans l'affirmative, à quelles conditions?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas eu d'entretiens à ce sujet avec mon collègue du Québec. A mon avis, il s'estime en mesure de régler la situation, avec ses collègues du gouvernement québécois.

[Français]

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre du Travail.

Est-ce que le ministre est prêt à accepter la suggestion d'une rencontre prochaine avec les commissaires Cliche, Mulroney et Chevrette, rencontre qui porterait et sur cette question précise du champ de compétence sur les chantiers fédéraux au Québec et sur l'ensemble du Rapport Cliche, le tout afin de permettre au gouvernement fédéral actuel d'être mieux inspiré dans sa recherche d'un leadership socio-économique dont le pays a tant besoin?

[Traduction]

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'estime que cela relève principalement, sinon entièrement, de la compétence provinciale, et le député le sait très bien. Je pense donc que c'est à la province de Québec qu'il appartiendra, le cas échéant, de demander une assistance quelconque au gouvernement fédéral.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA SECTION DE LA
RÉPARATION DES NAVIRES—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT QUANT À L'APPLICATION DES TAUX
COURANTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre sait-il que les négociations sont rompues entre les représentants de son ministère et la section de la réparation des navires du Conseil des métiers des chantiers d'Esquimalt, sur la côte ouest, et de Halifax, sur la côte est, qui cherchaient à atteindre un règlement depuis quatre mois?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je n'ai pas de déclaration précise à faire à ce moment-ci. Les mécanismes prévus pour régler ces conflits sont bien connus et si les parties ne peuvent les régler par négociations, ils peuvent choisir la conciliation ou l'arbitrage.